



DECISION DU PRESIDENT N°20200507-1

- **OBJET : MARCHE PBI-2018-007 « MOE PSLA VILLERS BOCAGE »
MAITRISE D'ŒUVRE DHD BILLARD-DURAND – DIMINUTION DU MONTANT
PREVISIONNEL DES TRAVAUX (APD)**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20190703-3 du 03 juillet 2019 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Villers-Bocage (14310),

Considérant la modification d'honoraires de la phase « Etude de projet (PRO) » à la phase « Assistance aux opérations de réception (AOR) » correspondant à la baisse du montant prévisionnel des travaux déterminé au nouvel APD,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider la diminution du montant prévisionnel des travaux au nouvel avant-projet définitif (APD) soit 1 498 000 € HT au lieu de 1 600 000 € HT et les documents y afférents :

- Montant HT : - **5548.80 €**

Calcul :

Mission de base acte d'engagement : montant honoraires HT de l'esquisse à l'APD		40 960.00 €
Suite au nouvel APD : montant honoraires de la phase PRO à AOR	+	81 491.20 €
Mission de base acte d'engagement : montant honoraires HT de l'esquisse à 'AOR	-	128 000.00 €
TOTAL = montant HT avenant 3		- 5 548.80 €

- Montant TTC : - **6 658.56 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 7.78 %

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 07/05/2020

Le Président
Gérard LEGUAY

